Envoyé en préfecture le 21/09/2021 Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le





Extrait du Registre DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-et-un, le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Courcelette, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel DACHEUX, Maire.

Date de convocation: 14/09/2021

Date d'affichage: 14/09/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents: 9 + 2 pouvoirs

Votants: 11

Etaient présents: MM Dacheux Michel, Goubet Dominique, Vandendriessche Xavier, Ruyssen Christelle, Gonse Pierre Wulphy, Vilain Françoise, Lequien Adine, Carpentier Romain, Postel Mickaël Formant la majorité des membres en exercice ;

Etaient Absents : Guise Pierre (qui a remise pouvoir à Goubet Dominique), Verhulst Aline (qui a remis pouvoir à Ruyssen Christelle),

La séance est ouverte. M. VANDENDRIESSCHE Xavier est nommé secrétaire de séance.

Délibération 20-09-2021/03

Objet : Installations classées « Ferme Eolienne du Paradis » à Ligny-Thilloy

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 août au 17 septembre 2021 dans le cadre de l'installation classée « Ferme Eolienne du Paradis » à Ligny-Thilloy.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet.

Pour: 4

Contre: 3

Abstentions: 4

Pour extrait conforme, Le Maire, Michel DACHEUX